



« Sport Santé sur Ordonnance à Strasbourg » Fiche Procédure à l'attention des médecins

Si votre patient.e réside à Strasbourg et présente un des critères d'inclusion suivants :

- Pathologie éligible à une ALD 30 ;
- Troubles psychiatriques stabilisés ;
- Trouble Musculo-Squelettique ;
- Covid-long ;
- Hypertension artérielle ;
- Femmes enceintes (4e au 9e mois de grossesse) et post accouchement (jusqu'aux 9 mois de l'enfant) ;
- Personne de plus de 60 ans en perte d'autonomie et/ou sédentaire (référence GIR 5 et 6) ;
- Aidant familial (non professionnel) d'une personne âgée dépendante ou handicapée de son entourage.

Il ou Elle peut bénéficier du Sport Santé sur Ordonnance.

Vous pouvez établir un certificat médical de non contre-indication à l'activité physique d'intensité modérée selon le modèle ci-joint ou sur votre ordonnance.

Votre patient.e est invité.e à contacter l'équipe pour prendre un premier rendez-vous aux coordonnées suivantes :

- Equipe « Sport-Santé sur Ordonnance » - Maison Sport Santé de Strasbourg
- 38 route de l'Hôpital – Strasbourg
- 03 68 98 61 92
- Accès: TRAM D ou E arrêt Etoile Polygone / TRAM A ou E arrêt Schluthfeld

Et ensuite ?

- Suite au premier entretien, l'éducateur médico-sportif vous informe par courrier ou courriel des activités physiques retenues.
- L'éducateur médico-sportif prend contact avec le patient à 2 mois (téléphonique ou présentiel) puis le rencontre tous les 6 mois sur la durée du dispositif (un an renouvelable sous conditions)
- Vous recevez votre patient.e au rythme habituel et au minimum 1 fois par an pour la prescription annuelle d'activité physique.

Votre contact : Dr Corinne BILDSTEIN, Médecin référent, 07.60.67.47.85

MaisonSportSante-Medecin@strasbourg.eu